



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DEUG STAPS

Question écrite n° 17529

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les incertitudes qui planent quant à l'habilitation pour le DEUG STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) qui devrait être accordé à l'université de Metz pour la prochaine rentrée universitaire. En effet, cette habilitation semblant être remise en cause, il tient à souligner l'importance que revêt pour l'université de Metz l'ouverture très attendue d'une telle filière pour laquelle des inscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées. Il le remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions.

Texte de la réponse

L'université de Metz a déposé une demande d'habilitation à délivrer le DEUG STAPS. Après la procédure habituelle d'expertise, ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable qui a été notifié à l'université. L'université de Metz a donc été habilitée à mettre en oeuvre le DEUG STAPS pour un an, à compter de la rentrée 1998. Le recteur de l'académie de Nancy-Metz a été chargé de fixer les capacités d'accueil des différentes formations STAPS dans cette académie en fonction des préinscrits et en respectant l'équilibre des formations dans les différents sites de la région de Lorraine.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17529

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4078

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5304